

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DU 168 Dénominations rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne et impasse Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne (9e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination "rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne " à celle de "rue de la Tour d'Auvergne " et la dénomination "impasse Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne " à celle d'"impasse de la Tour d'Auvergne ", à Paris (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne » est substituée à celle de « rue de la Tour d'Auvergne », pour la rue commençant au 35 rue de Maubeuge et finissant au 52 bis rue des Martyrs, à Paris (9e).

Article 2 : La dénomination « impasse Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne » est substituée à celle d'«impasse de la Tour d'Auvergne», pour l'impasse commençant au 34 rue de la Tour d'Auvergne, à Paris (9e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO